

100 exploitations et coopératives agricoles exemplaires

Le programme AGIR "100 exploitations et coopératives agricoles exemplaires" est un appel à projet proposé par la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cet appel à projet est ouvert à tout type d'exploitations ou de coopératives agricoles ayant un projet s'inscrivant dans une démarche de développement durable. Pour cela, l'agriculteur doit être accompagné par une structure agricole ou un organisme économique identifié comme tête de réseau et partenaire de la politique agricole de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. La Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône est reconnue tête de réseau par la région afin de vous accompagner tout au long de la démarche.

Cet appel à projet a pour objectif d'inciter le secteur agricole à prendre en compte la maîtrise de l'énergie et le recours aux énergies renouvelables. Cet appel à projet n'a pas pour but de permettre le développement de l'activité agricole sur l'exploitation. L'objectif est de conserver le système de production existant en tenant compte du volet environnemental de manière plus soucieuse et en recherchant si possible un gain financier au travers d'économies d'énergie et de production d'énergie renouvelable.

Dans cette démarche, la Chambre d'Agriculture réalise deux diagnostics afin d'avoir une vision d'ensemble de l'exploitation.

- RESOL abordant les thèmes de l'environnement et l'aspect socio-économique
- PLANETE abordant le thème de l'énergie dans l'exploitation agricole.

Ces diagnostics donnent un état des lieux de la situation de l'entreprise, une analyse économique est faite à partir de données comptables. Ils permettent à l'agriculteur d'identifier ses possibilités de diminuer son impact sur les ressources énergie et eau, de réduire sa production de déchets et d'augmenter sa production d'énergie renouvelable. Un plan d'action prévu sur 3 ans est élaboré conjointement par l'agriculteur et les conseillers et validé en dernier lieu par l'agriculteur. Ce plan d'action doit présenter un projet global sur l'exploitation en abordant les thèmes de l'énergie, de l'eau, des déchets, de la biodiversité.

Le projet de l'exploitation est évalué dans sa globalité par les services du Conseil Régional selon un barème précis. Il peut ouvrir droit à des financements spécifiques pouvant atteindre 30% ou 40% du montant HT selon la qualité du projet.

AGIR ne financera pas des investissements éligibles dans d'autres programmes d'actions de type PVE, VINIFLHOR, Agence de l'eau... Il finance donc principalement des actions ou investissements innovants mais a l'avantage de proposer un guichet unique pour les financements Région (actions énergie et agriculture) ainsi que ADEME-Région (actions énergie et déchets).

L'engagement dans le programme AGIR est une démarche volontaire et gratuite pour l'agriculteur. La participation doit se faire avant 2009. Le temps à prévoir en compagnie des conseillers est de 3 demi-journées.

Pour des informations complémentaires ou un engagement pour cet appel à projet veuillez contacter :

Emmanuelle GEIL	04 42 23 86 52
Thomas FOUANT	04 42 23 86 72
Christophe PORRY	04 42 23 86 55